

**MAIRIE
DE
SAINT ROMAIN
CHARENTE**

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25

Fax : 05 45 98 56 96

Email : mairie.stromain@wanadoo.fr

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ☆ **Août 2018 N°46** ☆ ⇐

ETAT CIVIL :

Naissance :

Le 21 Décembre 2017 **Alice, Louise RENAUD** est née à Périgueux (Dordogne), fille de **Gael RENAUD et de Amélia, Cécilia AUBERT-SINGER** domiciliés 17 Lotissement Les Vignes.



Le 9 Janvier 2018 **Anoki, Jean-Pierre, Francis LANGLOIS LABROUSSE** est né à Saint Michel (Charente), fils de **Sébastien, Pierre LANGLOIS et de Séverine, Micheline, Chantal LABROUSSE** domiciliés 3 Lotissement La Forge.

Le 16 Juillet 2018 **Iliana, Léa BERNHARDT** est née à Saint Michel (Charente), fille de **Boris, Mathias, Guy BERNHARDT et de Gwendoline, Argine, Alexandrine LOCUSSOL** domiciliés 5 Lotissement Les Vignes.

Le 8 Août 2018 **Noha, Luka, Joaquim BASSOULET** est né à Soyaux (Charente), fils de **Eric, Jean, André BASSOULET et de Sandrine, Suzanne, Lucie, Andrée MONNÉRY** domiciliés 3 Rue du Mondoux.

Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Mariage de:

M. LECA Thibault fils de **M. LECA Dominique et de PARISOT Catherine** avec **Mme DAHINDEN Christelle**, fille de **M. DAHINDEN Vincent et de Mme KAMEYAMA Kikuko** domiciliés lieu-dit «Cotinet » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, le quatorze Juillet 2018.

M. RIBOU Serge fils de **M. RIBOU Jean-Claude et de Mme PIRARD Danièle** avec **Mme FRANCK Marie-Christine**, fille de **M. FRANCK Michel et de Mme GAVALLET Jeanne** domiciliés au «9 Lotissement La Forge » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, le vingt-huit Juillet 2018.



M. BLACKBURN Robert fils de **M. BLACKBURN John et de Mme JONES Dilys** avec **Mme SNOW Catriona**, fille de **M. SNOW Neil et de Mme TENNANT Fiona** domiciliés lieu-dit «Les Vergnes » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, le neuf Août 2018.

M. TAMELIN Thierry fils de **M. TAMELIN Dominique et de Mme TANTIN Cosette** avec **Mme BONNEAU Carole**, fille de **M. BONNEAU Serge et de Mme PANNETIER Brigitte** domiciliés au «26 Rue de la Mairie » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, le onze Août 2018

Les collectes, ont été versées au profit des écoles. Merci aux généreux donateurs.

Tous nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

M. LAGARDE René Guy Roland est décédé à SAINT-PRIVAT-DES-PRES (Dordogne), le 3 Janvier 2018 à l'âge de 70 ans. Il demeurait à « Petit Boisssec ».

M. RIBEREAU Pierre Georges époux de **Mme Georgette POISSON**, est décédé à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE (Charente) le 24 Mai 2018 à l'âge de 84 ans. Il demeurait au lieu-dit « Petit Fonteneau ».

Inhumation

Mme BOISSINOT Jacqueline, Anne-Marie veuve de **M. LEPERRE Christian**, est décédée à PERIGUEUX (Dordogne) le 19 Juin 2018 à l'âge de 78 ans. Elle demeurait à ROUFFIAC.

Mme ESPAILLARD Yvette veuve de **M. LAMBERT**, est décédée à AUBETERRE-SUR-DRONNE (Charente) le 27 Juillet 2018 à l'âge de 98 ans. Elle demeurait à AUBETERRE-SUR-DRONNE.

A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Rue de la Mairie :

Mmes **SIFFREDI et M. LANGELLA** au N°28.

Lotissement Les Mâines :

M. SEGALINI Jérémy au n°6.

Lotissement Les Hauts de la Combe :

M. et Mme ROBERT et leurs enfants

Le Petit Champ :

M. et Mme DAVIDSON.

Rue du Mondoux

M. et Mme HICK au n°2

Bienvenue à eux.

Multiple Rural :

Horaires à compter du 1^{er} septembre : le multiple rural est ouvert

le lundi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **mardi et mercredi** de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **jeudi et samedi de 9h à 12h30 fermé l'après midi**

le **vendredi** de 9h à 12h30 et de 16h à 18h30,

le **dimanche de 9h à 12h.**

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver **pain frais, épicerie, fruits et légumes, produits frais, produits ménagers mais aussi les journaux, le point vert (retrait d'argent), les timbres postes et également du gaz.**

N'oubliez pas de faire réserver votre **poisson frais et vos crustacés selon la saison** pour le vendredi et le samedi.

Téléphone : 05 17 21 60 97

INFORMATIONS :

Ordures ménagères

SACS JAUNES :

Le vendredi matin tous les quinze jours sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage le jeudi après-midi tous les quinze jours.

Le Marzat ramassage le mardi après-midi tous les quinze jours.

SACS NOIRS :

Tous les jeudis après-midi sauf cas particuliers pour certains villages.

Puycheni, Laubrie, Le Petit Mainot, Thiollet, Foncharrière ramassage tous les lundis après-midi.

Le Marzat ramassage tous les lundis matin.

Important les points de ramassage sont exclusivement réservés aux riverains. Lorsque les bacs sont pleins, il serait préférable d'apporter vos sacs la veille du ramassage pour éviter l'amoncellement de déchets qui entraîne rapidement odeurs, problèmes de propreté et d'esthétique pour les personnes qui vivent aux abords.

Vous avez en pages 10, 11 et 12 un petit rappel de Calitom pour le tri des déchets.

Il est interdit de déposer tout objet n'appartenant pas à ces listes sous peine de sanction.

Merci de votre compréhension

Pour plus d'informations, contactez le N° Vert 0 800 500 429

ou bien le site internet www.calitom.com

Déchetterie de Nabinaud : (05 45 98 40 75)

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h 12 h et de 14 h 18h.

Et le mardi de 9 h à 12 h.

Fermeture les mardis après-midi les mercredis vendredis et dimanches toute la journée.

RAPPEL CONCERNANT LES BENNES A VERRE

Il est interdit de déposer le verre à côté des bacs noirs et jaunes.

Vous avez trois endroits à votre disposition :

Place de l'Ecole, Lotissement les Vignes, A côté du garage communal.

Merci de respecter ces lieux

PERMANENCE DU DEPARTEMENT

Le département de la Charente souhaite pour 2018 offrir un nouveau service de proximité aux personnes âgées de 60 ans et plus, à leurs aidants, ainsi qu'aux professionnels intervenant dans le champ du vieillissement. Des permanences d'accueil décentralisées seront ainsi organisées chaque mercredi sur le territoire. Elles doivent permettre aux administrés d'obtenir une première réponse aux interrogations relatives à la prévention et à la prise en charge de la dépendance. Mme Larissa MONTEIRO sera chargée d'animer ces permanences.

Le matin : accueil individualisé des usagers sur rendez-vous à la maison départementale des solidarités.

MDS de Chalais : 05 16 09 51 21.

L'après-midi : rencontre des partenaires locaux.

CARTE D'IDENTITE

Depuis le mois de mars 2017 nous ne sommes plus habilités à délivrer les cartes d'identités, il faut donc se rendre à la Mairie de Montmoreau ou de Ribérac. Vous devez dans un premier temps venir chercher en mairie l'imprimé de demande de carte d'identité et ensuite prendre rendez-vous avec la mairie de Montmoreau ou de Ribérac afin de déposer la demande ainsi que les pièces justificatives. La carte est à retirer dans la mairie choisie.

AIDE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

La Région Nouvelle aquitaine souhaite accompagner les jeunes dans un parcours d'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. Elle a mis en place un dispositif d'accompagnement au permis de conduire susceptible d'être proposé aux jeunes domiciliés notamment dans les territoires ruraux. Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400€ à 1 200€. Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter le site : www.aidepermisdeconduire.fr.

REUSSIR MA RENOV'

Vous souhaitez rénover votre logement mais vous avez besoin de conseils avant de vous lancer dans les travaux. Réussir ma Réno' est un dispositif qui permet de faciliter la réalisation de projet de rénovation énergétique de votre logement et s'adresse à tous les particuliers sans conditions de ressources. Il a été mis en place par les collectivités de Grand Angoulême, Lavalette Tude Dronne et La Rochefoucault Porte de Périgord dans le cadre de la démarche TEPos (Territoires à Energie Positive). Si vous avez un projet de rénovation ou si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif, n'hésitez pas à contacter votre conseiller énergie.

Espace info-énergie : 05 45 92 95 93

infoenergie.cauel6@orange.fr

www.reussirmarenov.fr

Recensement pour le Service National :

Une obligation (un rappel)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, ils doivent s'inscrire à la mairie du domicile, avec présentation d'une pièce d'identité nationale. L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Permanence de Mme LABROUSSE Christine et M. JOBIT Didier Conseillers départementaux – Canton Tude et Dronne

A la mairie d'Aubeterre sur Dronne de 18h30 à 19h30 les mercredis 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2018. Prendre rendez-vous au 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78.

A la Mairie de Chalais de 10h30 à 11h30 les lundis 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre 2018.

Pour toutes les personnes en incapacité de se déplacer, des rendez-vous individuels peuvent être organisés près de chez vous.

Pour plus d'informations, contactez le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78.

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du mercredi 31 janvier 2018 :

Compte rendu du repas des Aînés du 14 janvier 2018

Cette année, le repas annuel a eu lieu le 14 janvier 2018, 105 personnes ont pu en bénéficier.

Nous remercions l'orchestre Diapason pour leur animation très appréciée par chacun. Nous rappelons que toutes les personnes qui n'ont pu assister au repas, ont tout de même reçu leurs petites étrennes à domicile.

Location logement 18 Rue de la Mairie

Suite au départ de Mme MERVILLE du logement situé 18 Rue de la Mairie, il est nécessaire de statuer sur les demandes de remplacement. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer cette location à Mme MEDARD à compter du 1^{er} mars 2018.

Aménagement du Bourg

- Prolongation du délai

Compte tenu des aléas du chantier une prolongation du délai d'achèvement des travaux est fixée au 30 avril 2018.

- Signalisation de la ruelle de l'Eglise

Pour des raisons de sécurité, le CM donne son accord pour la mise en sens unique de la ruelle de l'Eglise.

- Point sur les travaux

Compte tenu des travaux supplémentaires demandés par le CM concernant la modification du type de caniveau, la réfection des réseaux d'eaux pluviales dans la rue de

l'église et de la mairie, l'augmentation de la surface de réfection de la chaussée, il est demandé à l'entreprise d'établir un chiffrage. Le CM accepte cette modification pour un montant de 96 651.25€.

Travaux sur chemins blancs du Marzat et des Petites Bertandries

Les travaux sur les chemins blancs des Petites Bertandries et du Marzat sont nécessaires, l'entreprise Naudin a été retenue pour effectuer les réparations.

Questions diverses

Travaux logement : Pose d'une porte d'entrée au n°22 Rue de la Mairie.

Remplacement du puit de jour par un conduit de lumière au n°20 Rue de la Mairie

Cimetière : les travaux de réfection des allées du cimetière sont en cours ils seront financés sur le budget 2018.

Réunion du Lundi 5 Mars 2018:

Aménagement du Bourg

Après avoir demandé conseil à la DDT, les élus ont invité M. GOUEDO architecte pour qu'il propose au CM différentes solutions pour la signalisation de la rue des écoles, avec pour objectif d'assurer plus de sécurité dans le bourg.

Il est rappelé que toute la zone actuellement en travaux sera limitée à 20km/h. L'installation de panneaux avec un sens prioritaire du restaurant vers l'église, semble la solution la plus appropriée et la moins pénalisante pour l'accès au centre bourg.

Après discussion le CM valide cette version, avec une limitation de tonnage à 3T5 sur ce tronçon.

Couverture de la sacristie

La couverture de la sacristie étant en très mauvais état, il y a lieu de la réparer. De ce fait Mme le Maire présente un devis de l'entreprise Dumas et Geay pour un montant de 2 252.30€HT. Le CM donne son accord.

Examen des subventions communales

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 622.00€

Examen des subventions

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour un montant de 4 622.00€.

• Subventions et participations des montants retenus.					
ADMR du canton	400 €	Foot. Aubeterre	200 €	Ass. Loisirs St Rom.	150 €
Chambre des métiers	200 €	Lutte contre les nuisibles	1 000 €	Amicale Laique St Rom.	150 €
Prévention routière	40 €	CAUE	67 €	Sté de Chasse St Rom.	230 €
Croix Rouge	40 €	PACT	25 €	Comité des Fêtes St Rom.	350 €
Les Amis du Moulin Poltrot	150 €	Canoë	100 €	Ass. Promo Veau de Chalais	100 €
Restaurant du cœur	100 €	Prophylaxie Ted	60 €	Le Vélo Club	500 €
Banque Aliment.	50 €	CIFOP	50 €	Autres Subv. Div.	250 €
Don du sang	80 €			Ass. Détente	150 €
Lutte contre le cancer	100 €	FOPAC	30 €	Maison familiale	50 €

Réunion du Samedi 17 Mars 2018:

Vente d'un terrain au lieu-dit « Sac »

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande d'un administré qui sollicite la possibilité d'acquérir une partie d'un terrain communal, jouxtant sa propriété au lieu-dit « Sac », cadastré ZC 53 d'une superficie de 350m². En effet il se porte acquéreur d'une partie de cette parcelle pour une superficie de 311m² au prix de 250€ suivant le plan de projet de division du géomètre. Sachant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour la commune, le CM donne son accord pour la vente.

Examen et vote des taux du budget

Le CM ne souhaite pas, encore cette année, augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Il reconduit les taux précédent à savoir :

Taxe d'habitation : 8.43%

Taxe foncière bâtie : 22.46%

Taxe foncière non bâtie : 39.74%

Vote des différents budgets : compte administratif, compte de gestion et budget primitif de l'assainissement, du photovoltaïque, de la régie des transports, du lotissement et de la commune.

Présentation des excédents de clôture qui ressortent à la fin de l'exercice 2017 :

Assainissement :

- Report à nouveau ligne 002 43 046.17€

- Investissement recettes ligne 001 1 934.46€

Photovoltaïque:

- Report à nouveau ligne 002 21 994.93€

- Investissement recettes ligne 001 24 742.85€

Régie des transports :

- Report à nouveau ligne 002 8 427.30€

- Investissement recettes ligne 001 5 554.94€

Lotissement :

- Investissement dépenses ligne 002 : - 63.65€

- Report à nouveau ligne 002 3 639.94€

Commune :

- Report à nouveau ligne 002 554 450.49€

- Investissement recettes ligne 001 203 054.93€

- Investissement recettes 1068 150 000.00€

Présentation du budget primitif 2018

Assainissement :

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 28 594.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** amortissement des immobilisations : 17 164.00€, Virement sec. Fonctionnement : 9 495.54€, Excédent de fonctionnement : 1 934.46€.

- **Investissement dépenses :** amortissements : 9350.00€, emprunts : 6 750.00€, travaux assainissant : 11 944.00€, dépenses imprévues : 550.00€.

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 83 917.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** produits des services : 27 510.00€, subventions d'exploitation : 4 000.00€,

Réunion du Samedi 17 Mars 2018 (suite):

produits financiers : 10.83€, amortissements subv.: 9 350.00€, résultat reporté : 40 046.17€

- **Fonctionnement dépenses :** charges à caractère général : 23 588.74€, charges de personnel : 18 00000€, redevance pour modernisation : 2 500.00€, autres charges de gestion courante : 4 137.00€, charges financières : 5 831.72€, Charges exceptionnelles : 100.00€, dépenses imprévues : 3 100.00€, dotations aux amortissements et provisions : 17 164.00€, Virement à la section d'investissement : 9 495.54€.

Photovoltaïque :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 41 885.00€ et en dépenses pour la somme de 16 270.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** ventes de produits : 17 000.00€, amortissements subv. : 2 870.00€, Produits divers : 20.07€, résultat reporté : 21 994.93€.

- **Fonctionnement dépenses :** charges à caractère général : 3 816.43€, autres charges de gestion courante : 20.00€, charges financières : 4 183.57€, dotations aux amortissements et provisions : 7 930.00€, dépenses imprévues : 320.00€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 32 672.85€ et en dépenses pour la somme de 7 270.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** amortissement des immobilisations : 7 930.00€, solde d'exécution reporté : 24 742.85€.

- **Investissement dépenses :** amortissements des subventions : 2 870.00€, emprunts : 4 400.00€

Régie des Transports :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 13 516.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** subventions et participations : 1 500.70€, amortissement bus 3 58800€, résultat reporté : 8 427.30€.

- **Fonctionnement dépenses :** charges à caractère général : 9 328.00€, amortissement bus : 3 588.00€, dépenses imprévues : 600.00€

Examen de la section d'investissement :

Le budget est voté en suréquilibre en recettes pour la somme de 9 142.94€ et en dépenses pour la somme de 3 588.00€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** amortissement bus : 3 588.00€, excédent à reporter : 5 554.94€

- **Investissement dépenses :** amortissement bus : 3 588.00€

Lotissement :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 147 965.00€. Il comprend :

- **Fonctionnement recettes :** stocks de terrains : 117 900.00€, ventes de terrain : 20 000.00€, produits divers : 65.00€, Subvention exceptionnelle : 10 00000€.

Réunion du Samedi 17 Mars 2018 (suite):

- **Fonctionnement dépenses :** achats matériel, équipements et travaux: 7 000.00€, terrains à aménager : 25 900.00€, charges diverses : 1.35€, variation de stocks : 115 000.00€, résultat reporté : 63.65€.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 144 539.94€. Il comprend :

- **Investissement recettes :** stocks terrains en cours : 140 900.00€, solde d'exécution reporté : 3 639.94€.

- **Investissement dépenses :** stocks terrains en cours : 117 900.00€, avance commune 26 639.94€.

Commune :

Examen de la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre à la somme de 987 071.00€. Il comprend :

En dépenses : Fournitures diverses 45 550.00€, Frais de personnel 127 700.00€, impôts et taxes 8 000.00€ travaux services extérieurs et autres charges 89 850.00€, indemnités de fonctions 22 950.00€, Attribution de compensation 62 300.00€, participations et contingents 21 400.00€, allocations subventions : 4 622.00€, charges diverses de gestion courante 500.00€, dépenses imprévues 26 078.00€, frais financiers 6 000.00€, charges exceptionnelles 9 000.00€, excédent de fonctionnement capitalisé 563 121.00€.

En recettes : Produits d'exploitation 10 650.00€, impôts directs et taxes 185 000.00€, dotations et subventions 178 860.00€, produits domaniaux 54 100.00€, autres produits financiers : 10.51€, subventions exceptionnelles : 4 000.00€, produits antérieurs 554 450.4 €.

Examen de la section d'investissement :

Le budget s'équilibre à la somme de 1 196 656.00€. Il comprend :

En dépenses : Remboursement d'emprunt 16 800.00€, dépôts et cautionnements 1 500.00€, travaux bâtiments et génie civil 929 204.66€, dépenses imprévues 58 355.00€, restes à réaliser 190 796.34€.

En recettes : FCTVA 53 000.00€, pré-l. sur recettes de fonctionnement 563 121.00€, dépôts et cautionnement 1 500.62€, autre immo. Financières : 26 639.00€, solde d'exécution reporté 203 054.93€, recettes d'équipement : 147 840.00€, Excédent de fonctionnement : 150 000.00€, restes à réaliser : 51 500.45€.

Réunion du vendredi 13 Avril 2018 :

Convention de stage avec Mme PRESTAT Roxane en formation à Aubeterre au Web Factory pour la refonte du site rural.

Mme le Maire indique qu'une convention de stage sera signée avec Mme PRESTAT Roxane en formation au Web Factory à Aubeterre et la CDC Lavalette Tude Dronne, elle travaillera sur le développement du site internet communal. Le CM approuve cette adhésion.

DM sur le budget Assainissement

Il y a lieu de prendre une délibération modificative concernant le budget de l'assainissement, une augmentation de 31.52€ est nécessaire pour financer les intérêts des emprunts.

Réunion du vendredi 13 Avril 2018 (suite):

DM sur le budget Photovoltaïque

Il y a lieu de prendre une délibération modificative concernant le budget du photovoltaïque, une diminution de 70.00€ est nécessaire afin d'équilibrer les écritures d'amortissement. Une deuxième DM est nécessaire afin de régulariser les intérêts des emprunts pour un montant de 29.02€.

Point sur les travaux

Les travaux d'eaux pluviales se terminent rue de la Mairie. Des explications sont données concernant l'implantation du rond-point situé rue des Ecoles.

Lettre d'un administré

Mme le Maire donne lecture du courrier d'un administré du lotissement « Les Vignes ». Outre les problèmes de voisinage plusieurs fois évoqués, il est question de répondre au sujet du chemin piétonnier qui est emprunté par les véhicules. Le CM fera installer des panneaux d'interdiction à tous véhicules à moteur aux entrées de ce chemin ainsi qu'un panneau Stop sur la sortie sud du lotissement. En ce qui concerne les deux entrées des parcelles qui ont été déplacées, le CM considère que ce changement ne cause en aucun cas de préjudice.

Modification des statuts de la fourrière

Suite à l'entrée d'une nouvelle commune dans le syndicat mixte de la fourrière il y a lieu de modifier les statuts. Il s'agit de la collectivité de Barbezières.

Convention de mise à disposition d'un lecteur de puce électronique avec la Fourrière

Le Syndicat Mixte de la Fourrière propose de mettre à disposition gratuitement, à la commune, un lecteur de puces électroniques permettant l'identification d'un animal. Afin de pouvoir bénéficier de ce service il convient de signer une convention de mise à disposition de ce matériel.

Questions diverses

Démission d'un conseiller : pour des raisons de santé M. ROBELIN a remis à Mme le Maire sa démission du Conseil Municipal.

Réunion du mardi 8 Mai 2018 :

Aménagement du Bourg : Points sur les travaux avenant de prolongation

Il y a lieu de faire un avenant de prolongation pour le marché avec l'entreprise TPS, la date de fin de travaux est fixée au 25 Mai 2018.

Contrat de M. BOULANGER

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande écrite auprès de Pôle Emploi pour une reconduction du contrat actuel de 24 heures par semaine, en cas de refus un contrat de 6 mois pourrait être envisagé.

Inscription des chemins ruraux au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées)

Un inventaire des chemins ruraux susceptibles d'être inscrits au PDIPR sera transmis au service départemental en charge de ce dossier. Après examen des différents chemins, le CM délibère favorablement pour proposer une partie des circuits communaux.

Réunion du Vendredi 8 Juin 2018:

DM concernant les travaux d'aménagement du bourg sur le budget communal

Madame le Maire explique que l'article 2315 opération 278 Aménagement du Bourg n'a pas été suffisamment approvisionné lors du vote du budget. Il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants : article 2315/278 pour la somme de 95 000.00€ et l'article 2313/281 pour la somme de - 95 000.00€. Le CM autorise la DM

DM concernant l'intégration des frais d'études PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'intégration des frais d'étude concernant le PAVE (opération d'ordre). Il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants : article 2031/041 pour la somme de 938.11€ et l'article 2315/041 pour la somme de 938.11€. Le CM autorise la DM.

Achat du tracteur tondeuse

Madame le Maire présente au CM une proposition d'achat pour un tracteur tondeuse d'occasion modèle JOHN DEERE LTR180. Le CM donne son accord pour l'achat d'un montant de 2 000.00€.

Mise en ligne du nouveau site internet de la commune

Mme PRESTAT Roxane apprenante à la Rural Web Factory d'Aubeterre présente au Conseil Municipal son travail dans le cadre du stage effectué à la mairie de Saint Romain qui concerne le site internet de la commune. Le Conseil la remercie pour son excellent travail.

Examen de la participation pour la classe de découverte d'Aubeterre

Une nouvelle demande a été faite pour la participation à la classe de découverte de l'école d'Aubeterre. 9 Elèves de Saint Romain sont scolarisés dans cette école, 30€ sont sollicités par élèves. Après discussion le conseil accorde exceptionnellement une somme de 150€.

Délibération concernant la pré-demande de permis de construire pour M. LUDLOW concernant les raccordements en eau, électricité et assainissement

Le CM délibère favorablement pour les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement mais le financement sera à la charge du propriétaire. En revanche le CM refuse le réseau téléphonique, qui n'est pas obligatoire pour un permis de construire, car il estime que cela dégraderait les aménagements qui ont été fait lors des travaux dans la rue des randonneurs.



Décès de M. RIBEREAU Pierre Le 24 Mai 2018

M. RIBEREAU était un homme de combat, travailleur infatigable, excellent gestionnaire. Il a su mener de front son exploitation et ses différents mandats, il mérite toute notre gratitude, la reconnaissance pour ses 37 années au cours desquelles il a honorablement rempli ses mandats de Conseiller et de Maire. Pendant toute cette période, il a été constamment attentif à défendre les intérêts de sa commune et de ses concitoyens dans un esprit de solidarité et de justice. Il nous laissera le souvenir d'une vraie humanité, d'une modestie imperturbable, d'un homme fidèle dans ses valeurs.

Que M. RIBEREAU soit remercié pour tous les services qu'il a rendus et tous les soins qu'il a

pris à préparer l'avenir de la commune.

Nous adressons nos très sincères condoléances à son épouse, ses enfants, petits-enfants et toute sa famille.

Réunion du Vendredi 8 Juin 2018 (suite):

Point sur les travaux

A ce jour il reste à réaliser la pose des panneaux, de la résine et des peintures au sol ainsi que le sentier piétonnier.

Questions diverses

Repas de l'ADMR : cette année le repas aura lieu le 8 juillet 2018 à Rouffiac.

Réunion du Jeudi 19 Juillet 2018:

Modification des statuts du SIAEP Sud Charente

Suite à la prise de compétence « eau » de la communauté d'agglomération Grand Angoulême, il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du SIAEP. Il est aussi nécessaire d'acter la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte. Le CM donne son accord.

Lotissement les Hauts de la Combe (prix de vente du lot n°2)

Madame le Maire explique au CM qu'il serait judicieux de revoir le prix du lot N°2 au lotissement le Hauts de la Combe, afin d'encourager le développement économique et favoriser au maximum la construction. De ce fait le prix de vente de ce lot est fixé à 7.05€TTC le M². Ce prix prend en compte la nouvelle réglementation de la TVA.

Bus scolaire, rentrée scolaire 2018-2019

Compte tenu de la fermeture des écoles de Bonnes et de Laprade une nouvelle organisation est prévue pour la rentrée 2018-2019. Le ramassage scolaire d'école à école sera assuré par la société Lachaud. Il n'y aura plus de bus communal pour effectuer la tournée car les horaires ne sont plus adaptés. Le CM réfléchit à la vente de ce véhicule.

Calitom : étude sur l'installation de colonnes enterrées

Le CM donne son accord pour la réalisation d'une étude par Calitom concernant un projet d'installation de colonnes enterrées. Ce sont des dispositifs de collecte des ordures ménagères de grande contenance dont la cuve est enterrée sous le niveau de la voirie.

Point sur les travaux, aménagement du puits

Mme le Maire propose deux solutions concernant le puits sur la place de l'Eglise. A savoir soit un aménagement de celui-ci soit la mise en place d'une fontaine. Un complément d'information a été demandé à M. GOUEDO architecte.

Vélo Club – St Romain

Le Vélo Club organise:

Au mois de novembre 2018 son repas dansant et la journée du Téléthon le 1er week-end de décembre 2018 ouverte à tous

L'Assemblée Générale se tiendra
Fin SEPTEMBRE.

La société de chasse



La société de chasse « Diane » de Saint Romain a procédé à son assemblée générale ordinaire annuelle le 21 Juillet 2018, le président Jean Daniel BONNET a présenté le rapport moral. Le trésorier, Jean Marc BONNET, a présenté le rapport financier. Au cours de la saison de chasse 2017/2018, la société de chasse a lâché 400 pièces de gibiers.

La société de chasse a participé activement aux battues de gros gibier, a répondu de son mieux aux demandes des propriétaires et agriculteurs pour chasser et détourner les nuisibles des cultures. 38 chevreuils, 14 sangliers et 30 renards ont été prélevés. Deux évènements festifs ont eu lieu : le repas de chasse le 4 Mars 2018 et la journée randonnée (pédestre / trail / VTT) du 1^{er} Juillet 2018 ou nous avons accueilli environ 300 randonneurs et 225 convives. Cette réussite est dûe également à la participation

des membres du groupement de la chasse du gros gibier (Rouffiac, Saint Quentin, Saint Romain) et des vététistes du club de vélos de st romain qui ont participé au nettoyage des sentiers. Nous remercions tous ceux et celles qui ont œuvré, sans compter leur temps, pour faire de cette journée une réussite.

La société de chasse tient à remercier vivement tous les propriétaires qui permettent aux chasseurs de pratiquer leur sport et plus particulièrement aux propriétaires qui ont accueilli la randonnée et qui a contribué à son franc succès au sein de cette magnifique forêt rominoise.

Nouveau bureau pour la saison 2018/2019

Président : Pascal Dougal (Tél. 06.83.29.57.61)

Président adjoint : Philippe Remacle

Secrétaire : Thierry Leybros

Trésorier : Loïc Geay

Trésorier adjoint : Francis Rousseau

Membre actifs : Joël Geay, Gérard Berthomet, Luc Malplate, Stéphane Nyzam.

Pour commencer la prochaine saison de chasse, la vente des cartes aura lieu le samedi 8 Septembre 2018 de 9h 30 à 12h au local de chasse.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée et une très bonne saison de chasse. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Cordialement,

Le président et les membres du bureau.

L'A.D.M.R.

Rappel : la personne responsable de l'association sur notre Commune est :

- Mme CLOUZEAU ☎ 05 45 98 17 01

Une permanence est assurée à Aubeterre ☎ 05 45 98 40 81

Le mardi 8h30 à 10h, Le mercredi de 9h à 10h15, Le jeudi de 8h30 à 10h, L'agent administratif tient une permanence tous les lundis de 9h30 à 12h00

En cas d'urgence le 05 45 37 00 50 est à votre disposition à Saint Yrieix.

L'ADMR vous propose des repas chauds et savoureux réalisés par la maison de retraite de Chalais, livrés à votre domicile entre 11 h 30 et 13 h

Contactez : Mme CONSTANTIN ☎ 05 45 98 16 59, Mme BENOIT ☎ 05 45 98 40 96
OU 06 12 91 69 28

Le repas et la fête de l'ADMR ont eu lieu à Rouffiac le dimanche 8 juillet 2018.

L'association remercie tous les maires du canton, ainsi que le personnel bénévole de l'ADMR et des communes pour cette organisation.

Le Comité des Fêtes

Au nom du comité des fêtes et en mon nom je voudrais adresser un grand merci à toutes les personnes qui ont participé aux feux de Saint Jean le 23 juin à Saint Romain.

Depuis la reprise de cette animation il y a 2 ans maintenant la présence est en continuelle augmentation. C'est un signe qui ne trompe pas et qui encourage le comité à s'investir davantage.

Cette année nous ne reconduirons pas la nuit de la Saint Sylvestre. Pas qu'elle n'est pas connu un vif succès l'année dernière, mais tout simplement par manque de bras et ce malgré l'arrivée de Vanessa et Francis. A ce titre d'ailleurs, nous sommes ravis de les compter parmi nous maintenant et espérons que d'autres personnes viendront également partager la vie de notre association pour le bien de la commune de Saint Romain.

Nous vous donnons donc rendez-vous à la Saint Jean l'année prochaine, pour une animation qui j'en suis sûr ne vous laissera que de bons souvenirs.

Pour le comité des fêtes de Saint Romain Le Président Thierry Journet.

L'Association Loisirs :

L'association Loisirs organise des randonnées tous les mardis matins dans des lieux différents. Le programme est affiché sur le panneau d'affichage de la Maison de la Randonnée.

Les points marquants de ce 1er semestre sont :

- Galette après la marche le 1er mardi de janvier
- En avril, randonnée à Echourgnac suivie d'un repas au restaurant
- En juin sortie annuelle en bus sur la journée.

Nous sommes allés marcher au barrage de Miallet, puis restaurant à Saint Pardoux la Rivière, et pour terminer l'après midi, nous avons visité Nontron et la coutellerie.

- En juin également, nous avons été reçu par le Club de Brie sous Chalais pour la randonnée et repas offert par ce club
- En juin aussi, marche à Yviers, avec pique-nique et visite du Musée de l'Insolite
- En juillet marche à La Jemaye avec pique-nique

Pour septembre, il est prévu, le mardi 18, une randonnée à partir du Moulin de Poltrot à Nabinaud, avec le Club de Brie sous CHALAIS. Puis repas sur le site du moulin avec les randonneurs du Club de Brie.

L'Assemblée Générale est prévue en novembre.

Venez nous rejoindre au sein de notre association.

Nous vous accueillerons avec plaisir et simplicité.

Vous pouvez venir de façon régulière mais aussi occasionnellement quand une sortie vous intéresse.

Renseignements :

Président : Jean-Marie TALLON 06 08 56 32 03

Secrétaire : Martine SEGALINI 06 81 52 00 28

Association Amitié Détente

**L'association reprendra son activité physique à la salle des fêtes tous les Jeudis début octobre de 18h30 à 19h30.
Dany vous y accueillera avec plaisir.**

Pour tous renseignements, téléphonez au 05 45 98 59 18 ;

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

A la suite du stage de Mme PRESTAT Roxane de l'école numérique d'Aubeterre, qui a créé en tout point le nouveau site internet de la commune, nous vous invitons à venir découvrir celui-ci à l'adresse suivante : www.commune-de-saint-romain.fr

La Vie Scolaire :

À la rentrée, l'école de Saint Romain se verra accueillir les élèves, allant du CE1 au CM2, suite à la fermeture des écoles de Bonnes et de Laprade.

La semaine scolaire se déroulera sur 4 jours.

Il y aura donc deux classes :

CE1-CE2 avec pour enseignante Mme Rulin : 9 CE1 et 12 CE2

CM1-CM2 avec pour enseignant M. Becque : 9 CM1 et 20 CM2

Une enseignante Mme Le Nenaven est affectée à l'école en tant que brigade. Elle sera amenée à effectuer des remplacements.

Projet pour la période 2018-2021

- Construire des apprentissages durables. Assurer à chacune l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture constitue la première priorité.
- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours. Ne laissant personne au bord du chemin en menant chaque élève et à la nécessité d'un climat scolaire serein.
- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance.

Les départs pour la rentrée 2018-2019 :

6 élèves partent en 6^{ème} (DARDANT Emma, HOMER Madison, LEPARC Mathilde, LEPARQUOIS Léo, MUDLER Bernhardus, PERON Charly).

Année scolaire 2018 – 2019

Année scolaire 2018-2019	Calendrier applicable aux écoles de la Charente (Zone A)
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 3 septembre 2018 au matin
Congés de TOUSSAINT	Du vendredi 19 octobre 2018 au soir au lundi 5 novembre 2018 au matin
Congés de NOEL	Du vendredi 21 décembre 2018 au soir au lundi 7 Janvier 2019 au matin
Congés d'hiver	Du vendredi 15 février 2019 au soir au lundi 4 mars 2019 au matin
Congés de PRINTEMPS	Du vendredi 12 avril 2019 au soir au lundi 29 avril 2019 au matin
FIN D'ANNEE SCOLAIRE	Vendredi 5 juillet 2019 au soir



Circulation dans le Bourg

Afin de sécuriser au mieux le cheminement des piétons et des personnes handicapées, il a été créé à l'intérieur du bourg une zone limitée à 20km/h. Un panneau d'interdiction de véhicule à 3T5 à également été posé. Les carrefours ont été requalifiés par des ronds-points qui permettent de réduire la vitesse des véhicules. Tout ceci dans l'esprit d'associer au mieux les améliorations et la mise en valeur du village.



PETIT RAPPEL DE CALITOM POUR LE TRI DES DECHETS

Sac jaune

Le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus. Avec les papiers, les emballages en carton, aluminium, acier et briques alimentaires, la totalité des emballages en plastique peuvent désormais être triés. Ainsi, tous les emballages se trient.

Pensez à compacter les cartons pour éviter que ça déborde. Quelques principes de savoir vivre et de bon sens font la qualité de notre village.

Toutes les barquettes plastiques

barquettes_plastique.jpg



Tous les pots et boîtes plastiques

pots_et_boites_en_plastique.jpg



Tous les sacs et sachets plastiques

sacs_et_sachets_plastique.jpg



Toutes les briques, cartons, papiers (catalogues, cahiers, livres, journaux, magazines, enveloppes)

briques_cartons_et_papiers.jpg



Toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...

bouteilles_eau_jus_de_fruits_soda.jpg



Tous les flacons de produits de toilette et produits ménagers vides

flacons_produits_toilette_et_menager.jpg



Toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal

bidon_barquette_aerosol_metal.jpg



Tous les films plastiques

film_plastique.jpg



Les ordures ménagères sont composées des déchets qui n'ont aucune solution de recyclage ou de valorisation actuellement. Ces déchets sont désormais de moins en moins nombreux.

Ces déchets

- couches culottes, lingettes...
- essuie-tout et emballages sales...
- vaisselle cassée...
- objets en plastique ou composées de plusieurs matières...

Dans la poubelle noire

Les ordures ménagères doivent être jetées dans les sacs noirs.

Rappel sur la divagation des chiens

Le sujet a été développé sur le dernier Rominois mais n'a pas été entendu. Vous savez que tous chiens circulant sur le territoire de la commune doivent être munis d'un collier portant nom et adresse de leurs propriétaires et être tatoués ou posséder un puce. Une déclaration obligatoire des chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie doit être faite à la mairie.

Propriétaires de chiens, vous devez trouver des solutions pour éviter la divagation et la gêne du voisinage, et ceci avant de les retrouver à la fourrière.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter cet avis.



Déjections canines

Deux poubelles destinées au ramassage des déjections canines sont mises à disposition des propriétaires de chiens. L'une est située rue des randonneurs l'autre sur le côté de l'église. Merci de respecter la propreté du Bourg.